



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 septembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0126**

commune (s) : Bron - Décines Charpieu - Fontaines sur Saône - Meyzieu - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Vénissieux

objet : Contrat de ville métropolitain - Attribution de subventions à des communes pour des actions de proximité dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) - Année 2020

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Payre

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 août 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : mardi 15 septembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mmes Frety, Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Bourmertit, Mmes Dehan, Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, MM. Seguin, Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : MM. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Bub (pouvoir à M. Badouard), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 14 septembre 2020****Décision n° CP-2020-0126**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Bron - Décines Charpieu - Fontaines sur Saône - Meyzieu - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Vénissieux
objet :	<b>Contrat de ville métropolitain - Attribution de subventions à des communes pour des actions de proximité dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) - Année 2020</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 août 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville métropolitain 2015-2022, la Métropole de Lyon accompagne les associations et les communes œuvrant sur les territoires de la politique de la ville.

Les actions développées en proximité par les associations et les communes jouent un rôle important dans la cohésion sociale au sein des QPV et accompagnent les projets de renouvellement urbain portés par la Métropole.

L'arrêté n° 2020-06-15-R-0410 signé le 15 juin 2020 par monsieur le Président de la Métropole a attribué les subventions aux associations pour l'année 2020, en application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

Le présent dossier porte sur les subventions aux communes pour 2020, qui n'ont pu être intégrées à l'arrêté.

En 2019, 62 actions de proximité ont été mises en œuvre dans les QPV avec le soutien financier de la Métropole au titre de la politique de la ville par délibération du Conseil n° 2019-3658 du 8 juillet 2019. Parmi celles-ci, 7 actions ont été portées par des communes.

Pour 2020, 8 actions sont déployées par 7 communes dans ces territoires, auprès de publics divers (jeunes, familles, habitants à la recherche d'un emploi, etc.) et dans les champs d'intervention divers (santé, vie associative, insertion sociale, numérique, culture).

Le montant total des subventions de fonctionnement, dont l'attribution est proposée à la Commission permanente pour des actions de proximité menées par des communes dans les QPV au titre de l'année 2020, s'élève à 29 350 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 29 350 € au profit des Villes de Bron, Décines Charpieu, Fontaines sur Saône, Meyzieu, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape et Vénissieux, selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé, dans le cadre du programme d'actions de proximité dans les QPV au titre de l'année 2020.

**2° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 29 350 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P17O5431.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 septembre 2020.**